

ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE

FONDÉE EN 1865

RECONNUE

D'UTILITÉ PUBLIQUE EN 1870



SIÈGE DE L'ÉCOLE :

A PARIS

BOULEVARD MONTPARNASSE, 136

CONCOURS DE SORTIE DE 1890

1^{re} ÉPREUVE : PROJET

UN MUSÉE COMMERCIAL

ARGUMENT.

Mercuria est aujourd'hui une grande ville de commerce. Ses comptoirs entretiennent des relations avec le monde entier. Sa population et sa prospérité s'accroissent sans cesse.

M. A. D. dernier survivant de la plus ancienne famille du lieu, vient de léguer à la municipalité la vieille propriété qu'il possédait au milieu de la cité. C'est une habitation de riche confortable, entourée de jardins qui couvrent trois hectares. Mercuria s'est agrandie de toutes parts, sans mordre sur cette propriété dont les maîtres ont toujours tenu la tête du commerce.

M. A. D. . . . qui était un homme instruit, en même temps qu'un habile négociant, et qui suivait les sciences en même temps que les affaires, avait donné une attention particulière aux connaissances et aux expériences si modernes de l'hygiène et de la salubrité. Il a introduit dans son legs la condition suivante :

« J'entends que la propriété que je lègue à Mercuria reste toujours un bien municipal et ne soit jamais abandonnée à la spéculation ou aux constructions privées. Le vide salubre qu'elle a maintenu au milieu des constructions qui se pressent aujourd'hui tout autour, jusqu'aux faubourgs, devra subsister. Car je pense que plus les villes sont prospères et s'étendent, plus de grands espaces libres et aérés doivent être conservés ou établis dans les vieilles parties épaisses de l'agglomération. C'est pour servir cette idée que j'impose à la ville de conserver à ma propriété la condition de place ou de jardin publics. Toutefois, on pourra détruire mon hôtel ; on pourra établir au milieu des jardins un édifice de service municipal. Mais jamais on ne pourra y construire d'habitations privées. »

En suite de ce legs et des volontés qui le définissent, le conseil municipal a pris la décision suivante :

Les clôtures de la propriété de M. A. D. . . . seront abattues et le parc sera mis en communication avec les voies environnantes ;

Au milieu de ce parc sera édifié un **MUSÉE COMMERCIAL** qui aura pour destination :

1° D'éclairer les acheteurs sur les utilités, les qualités et la valeur des produits indigènes, sur la diversité des produits similaires étrangers et sur la nature des produits coloniaux et exotiques.

2° De développer le goût public, d'exciter les efforts des chefs d'industrie et d'étendre les connaissances professionnelles des ouvriers, en mettant sous les yeux de tous les produits les plus perfectionnés du monde.

PROGRAMME.

Le musée contiendra :

Des galeries où seront méthodiquement classés les spécimens des productions de l'Univers. Les collections y disposeront d'une surface construite de 1 200^{m²} à 1 500^{m²}. On y distinguera la section des produits du règne minéral, la section des produits du règne végétal, la section des produits du règne animal. Ces galeries constituent le musée proprement dit.

L'établissement contiendra en outre :

A. — Un *Amphithéâtre* dans lequel seront faites des conférences intéressant le commerce et l'industrie.

B. — Une *Bibliothèque* capable de recevoir 30 000 volumes et une *annexe* d'égale capacité, où seront réunis les dessins d'art industriel. Ces deux salles devront comporter des installations commodes pour la lecture des livres ou la consultation des dessins.

C. — Une Salle de Dépôt pour les *Marques de fabrique*, afin de permettre de contrôler la provenance et l'origine des marchandises.

D. — Un *Bureau* de renseignement pour le public.

E. — Un *Laboratoire* d'analyse donnant à tout commerçant le moyen d'être fixé sur la qualité et la valeur des marchandises qu'il achète.

F. — Une Salle pour les réunions du Conseil d'Administration et de perfectionnement, pouvant recevoir 50 personnes. Cette Salle sera accompagnée de trois ou quatre pièces pour le Président et le Secréariat.

Enfin la ville possède un très beau Globe terrestre à l'échelle de un millionnième (Diam. = 12^m,73).

L'installation de ce Globe devra entrer dans la composition générale du Projet.

TRAVAUX A PRODUIRE.

Un projet complet, plans, coupes et élévations à l'échelle de	0 ^m ,01
Un plan de masse avec les jardins à	0 ^m ,005
Un détail au choix des auteurs à l'échelle de.	0 ^m ,05



JUGEMENT.

Le Jury appréciera par des votes séparés :

1° Le Parti et l'Arrangement.	<i>pour une valeur de</i>	3
2° La Constructibilité et le Rendu.	<i>id.</i>	1
3° L'argumentation	<i>id.</i>	1

Le concours ouvrira le 2 juin.

Il sera clos le 9 août à 5 heures du soir.

Paris, le 29 mai 1890.

Le Directeur de l'École,

ÉMILE TRÉLAT.

